

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/03/2024

Application agréée E-legalite.com

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE	N°2024/26	99_DE-001-250102457-2024.0322-2024_26-DE
--------------------------------	--	-----------	--

Suite à l'absence de quorum lors de la séance du 18 mars 2024, le Comité Syndical a été de nouveau légalement convoqué le 18 mars 2024 ; l'an deux mille vingt-quatre, le 22 mars, les membres du Comité Syndical, se sont réunis à la salle Exona – 1 rue des paveurs – 91 000 Evry-Courcouronnes, à 9 heures, sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN

Nombre de membres en exercice : 86

Présents : BERTOL Gino, CASTAINGS Laurence (CAPS), CASTAINGS Laurence (Epinay-sur-Orge), CORRE Daniel, DIRAT Karl (CAGPS), DIRAT Karl (Villabé), DUGOIN Xavier, HILGENGA Wilfrid, LE ROUX Jean-Claude, MELIN Gil (CAGPS), MELIN Gil (Ris-Orangis), RASSIER Gérard

Pouvoirs : FOURNIER Pascal (pouvoir à Gino BERTOL), HARTZ Jean (pouvoir à Xavier DUGOIN)

Absents : ABENA Gabin, BEAUDET Stéphane, BEN OUADA Sami, BENEDETTI Laurence, BENIDJER Khellaf, BENSARSA REDA Lamia (EPTGOSB), BENSARSA REDA Lamia (Juvisy-sur-Orge), BIGA Jean-Bernard, BORTOLI Jacky, BOUSSELET Philippe, BUDELLOT Laurence, CELLIER Pierre-Henri (CCEJR), CELLIER Pierre-Henri (Saint-Yon), COLAS Romain, CONAN Gauthier, CORDIER Corinne, CORZANI Olivier, DAMIATI Michaël, DELIANCOURT Jean-Claude, DELMOTTE Kim, DELPIC Joseph, DJEARAMIN Ganesh, DUMONTAUD SEURE Aurélie, DURANTON Marianne, ECK Bernard, ESPRIN Daniel, EUGENE Joelle, FASSI Olivier, FOUQUE Nicolas, FRAYSSE Gilles, GOMBAULT Jacques, GONZALES Didier (EPTGOSB), GONZALES Didier (Villeneuve-le-Roi), GRILLON Eric (EPTGOSB), GRILLON Eric (Ablon-sur-Seine), GUERTON Jacques, HAMARD Sylvain (EPTGOSB), HAMARD Sylvain (Paray-Vieille-Poste), HARTZ Jean (Bondoufle), HUBERT Serge, JANIN Eric, LAMOUR Alain, MATT Edouard, MAYEUR Véronique, MEARY Nicolas, MORIN Jean-Marc, NEDELEC Gaëlle, NOEL Michel, PAROLINI François, PEROT Joël, PETEL Yann, PFEIFFER Nathalie, PIANTONI Gilbert, PIGEON Marie France, PLANTE François, PROT Pierre, PYOT Frédéric, PYOT Frédéric, ROUSSEAU Jean-Baptiste, ROUSSET Laurent, SAC Patrice, SCACCHI Anne (CCEJR), SCACCHI Anne (Boissy-sous-Saint-Yon), SEBBAG Alice, SHEPS Ariel, SOULOUMIAC Michel, TANGUY Sylvain, TARAGON Stéphane, TERRIER Michel, VEROTS Dominique, WITTEK Eugène (CAGPS), WITTEK Eugène (Etiolles)

Le Président ouvre la séance et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Gino BERTOL est désigné secrétaire de séance

OBJET : ADHESION A LA COMPETENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) POUR LA COMMUNE DE GOMETZ-LA-VILLE

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article 5211-8

Vu les arrêtés inter préfectoraux 2021-PREF-DRCL-604 / 605 / 606 et 607 du 25 août 2021 portant adhésion de l' EPT 12, du SIEGRA, du SIARCE et de la commune d'Epinay sous Sénart au SMOYS

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-397 du 10 octobre 2022 portant modifications statutaires

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-461 du 25 novembre 2022, portant adhésion au SMOYS des communes de Ablon, Bondoufle, Chilly-Mazarin, Corbeil-Essonnes, Epinay-sur-Orge, Juvisy, Savigny-sur-Orge et Soisy-sur-Seine

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2023-PREF-DRCL-215 du 22 août 2023, portant adhésion au SMOYS des communes d'Athis-Mons, Etioles, Evry-Courcouronnes, Grigny, Les Ulis, Ris-Orangis, Villabé, Villeneuve-le-Roi, Viry-Châtillon

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2023-PREF-DRCL-291 du 16 novembre 2023, portant adhésion au SMOYS de la commune de Saint-Pierre-du-Perray

Vu la délibération du conseil municipal de Gometz-la-Ville, en date du 26 février 2024 portant adhésion au SMOYS au titre de la compétence « mobilité électrique » IRVE.

Considérant que l'adhésion de la commune de Gometz-la-Ville relève d'une extension du périmètre conformément à l'article L. 5211-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Considérant qu'il convient que le comité syndical délibère pour accepter l'adhésion de la commune de Gometz-la-Ville à la compétence IRVE

L'organe délibérant après en avoir délibéré :

ACCEPTTE la demande d'adhésion à la compétence IRVE de la commune de Gometz-la-Ville

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Vote UNANIMITE	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

La délibération est adoptée

Le Président

Xavier DUGON

Le secrétaire

Gino BERTON

Date de publication sur le site :